



Les Français et le don d'organes Rapport 2013

Février 2013

De: Nadia AUZANNEAU et Stéphanie CHARDRON

A : Jean-Pierre SCOTTI et Cédric EMILE

OpinionWay, 15 place de la République, 75003 Paris. Tél : 01 78 94 90 00



Méthodologie

Méthodologie et échantillon

Mode de recueil

Omnibus online sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview) au sein de notre panel online qui comprend 80 000 individus.

Echantillon

Echantillon national représentatif (France) de 1017 individus 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de région de résidence et catégorie d'agglomération, selon les données INSEE du recensement actualisé.

Zone géographique

France métropolitaine

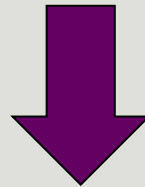
Période d'enquête

21 - 22 février 2013

- ▶ OpinionWay rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent-être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 2 à 3 points au plus pour un échantillon de 1000 répondants.
- ▶ OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de norme ISO 20252.

Pour conclure et pour action....

- ▶ **Une loi encore largement méconnue (par près de 9 Français sur 10)**
- ▶ **Alors que les attitudes et comportements sont plutôt favorables :**
 - Une majorité **prête à donner ou recevoir un organe après sa mort**
 - Une majorité **prête à donner un rein ou une partie de son foie de son vivant et sans lien familial ou amical** avec le donneur ou le receveur
 - Le don d'organes perçu comme un **symbole de solidarité**
- ▶ **Et que la quasi-totalité des Français est d'accord pour faire connaître la loi et en parler**



- ▶ **Nécessité de faire davantage connaître la loi pour**
 - **conforter les comportements envisagés (dons du vivant et après sa mort)**
 - **encourager le partage de positions avec ses proches**
 - **favoriser à terme le don d'organes au moment crucial**

Résultats

1

Donner et recevoir

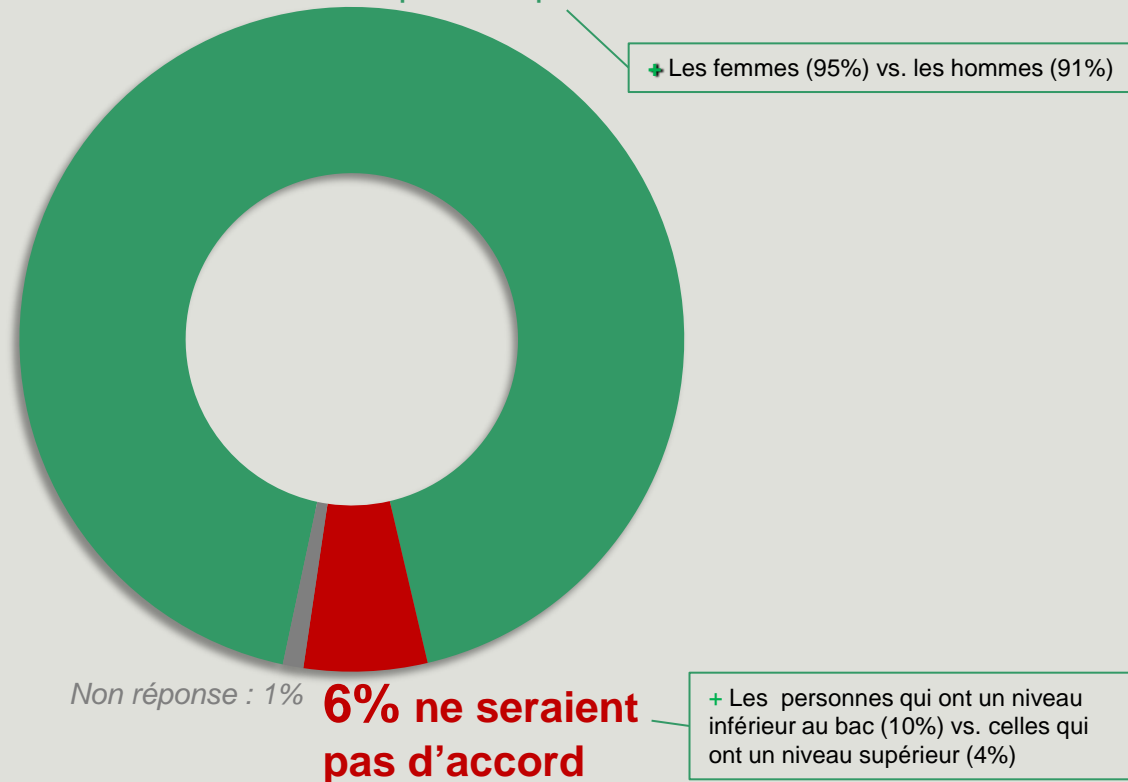
Plus de 9 français sur 10 déclarent être d'accord pour recevoir un organe pour eux ou pour un proche si leur vie en dépendait.

Q1: Seriez-vous d'accord pour recevoir un organe, pour vous-même ou pour un de vos proches, si vos vies en dépendaient ?



Base totale : 1017

93% seraient d'accord
pour recevoir un organe
Pour eux-mêmes ou pour un proche



Les 3/4 des Français sont favorables au don d'organes (pour eux-mêmes)

Q2 : Êtes-vous POUR VOUS-MEME favorable au don de vos organes après votre mort ?



Base totale : 1017

Q3 : Êtes-vous POUR VOS PROCHES favorable au don de leurs organes après leur mort

En %

Pour eux-mêmes

Oui, Favorable 79 +3pts
VS 2011

Non, car je ne veux pas que mon corps soit mutilé 6

Non, car j'ai peur de ne pas être mort 6

Non, ma religion me l'interdit 1

Non, pour une autre raison 9

Non réponse 1

21% Non
Nombre moyen de raisons défavorables citées : 1,1

Pour leurs proches

Oui, Favorable 63 +8pts
VS 2011

Non, car je ne connais pas leur position sur le don d'organes 21

Non, car je ne veux pas que leur corps soit mutilé 6

Non, car j'ai peur qu'ils ne soient pas morts 4

Non, car leur religion leur interdit 1

Non, pour une autre raison 7

Non réponse 1

36% Non
Nombre moyen de raisons défavorables citées : 1

Evolutions significatives par rapport à 2011

→ Pas d'écart significatif

Profil des personnes non favorables

Q2 : Êtes-vous POUR VOUS-MEME favorable au don de vos organes après votre mort ?



Base totale : 1017

Q3 : Êtes-vous POUR VOS PROCHES favorable au don de leurs organes après leur mort

Pour eux-mêmes

 21%

- + Pas favorables au don de leurs proches (50%)
- + Possèdent un niveau inférieur au bac (29%)
- + Sans enfants (25%) vs avec (18%)
- + Revenus mensuels de moins de 2000 € (25%) vs ceux compris entre 2000 et 3500 € (16%) et ceux supérieurs à 3500 (15%)

Pour leurs proches

 36%

- + Pas favorables au don pour eux-mêmes (89%)
- + Revenus mensuels de moins de 2000 € (41%) vs ceux compris entre 2000 et 3500 € (31%) et ceux supérieurs à 3500 (31%)

Une communication encore limitée entre proches

Q4 : Avez-vous déjà fait part de votre position à vos proches, famille ou amis à ce sujet ?



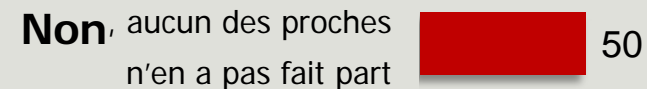
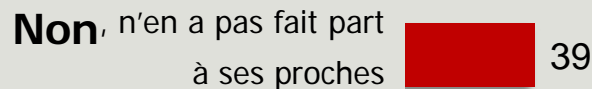
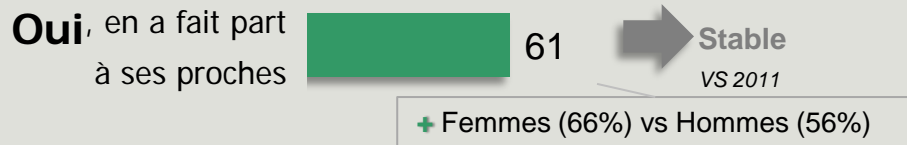
Q5 : Vos proches vous ont-ils fait part de leur position à ce sujet ?

Base totale : 1017

En %

Ont fait part de leur position

Connaissance de la position de leurs proches



Non réponse | 1

↗ ↘ Evolutions significatives par rapport à 2011

→ Pas d'écart significatif

Les personnes défavorables en informent moins leur entourage

Informations entre proches en fonction de leur position sur le don

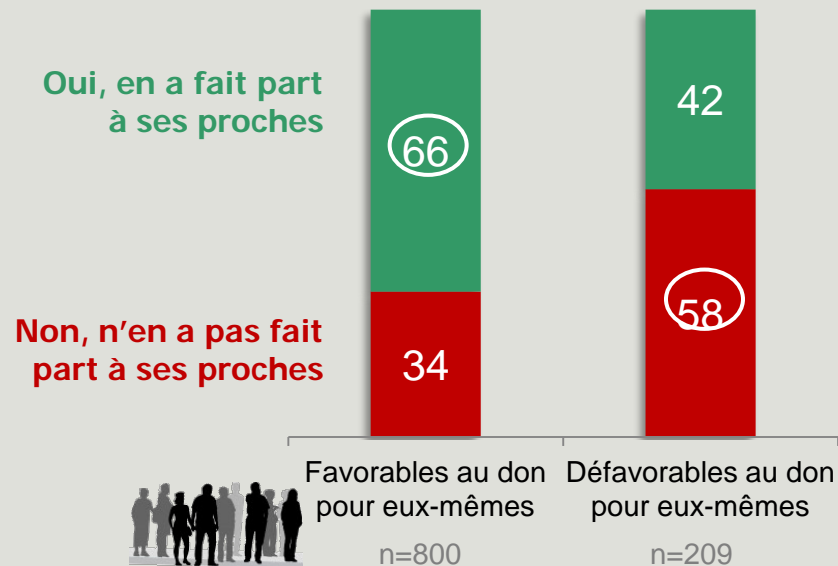
Q2 : Êtes-vous POUR VOUS-MEME favorable au don de vos organes après votre mort ?

Q4 : Avez-vous déjà fait part de votre position à vos proches, famille ou amis à ce sujet?

→ **Note de lecture** : Les 2/3 des personnes favorables au don pour elles-mêmes en ont déjà fait part à leurs proches. A l'inverse, seules 42% des personnes défavorables ont déjà fait part de leur position face au don d'organes.

En %

Pour eux-mêmes



2

Connaissance de la loi et impact sur les comportements

Seuls 13% des français connaissent le contenu de la loi

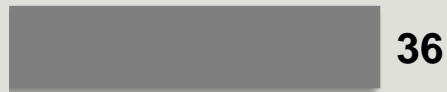
Q6 : Selon vous, parmi les affirmations suivantes, laquelle correspond EXACTEMENT à la loi française pour que vos organes puissent être prélevés après votre mort ?



Base totale : 1017

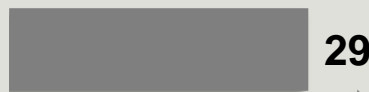
En %

Il suffit de porter sur soi une
carte de donneur d'organes



➔ -4pts

Il suffit de s'être inscrit sur le registre du oui ou
d'avoir fait part de son accord à ses proches



➔ +3pts

Il suffit de s'être inscrit sur le registre du non ou
d'avoir fait part de son opposition à ses proches



➔ Stable

Ne sait pas exactement



➔ +1pt

65% des
répondants se trompent
sur la définition de la
loi française en matière
de don d'organes

➔ -1pt

↗ ↘ Evolutions significatives par rapport à 2011

➔ Pas d'écart significatif

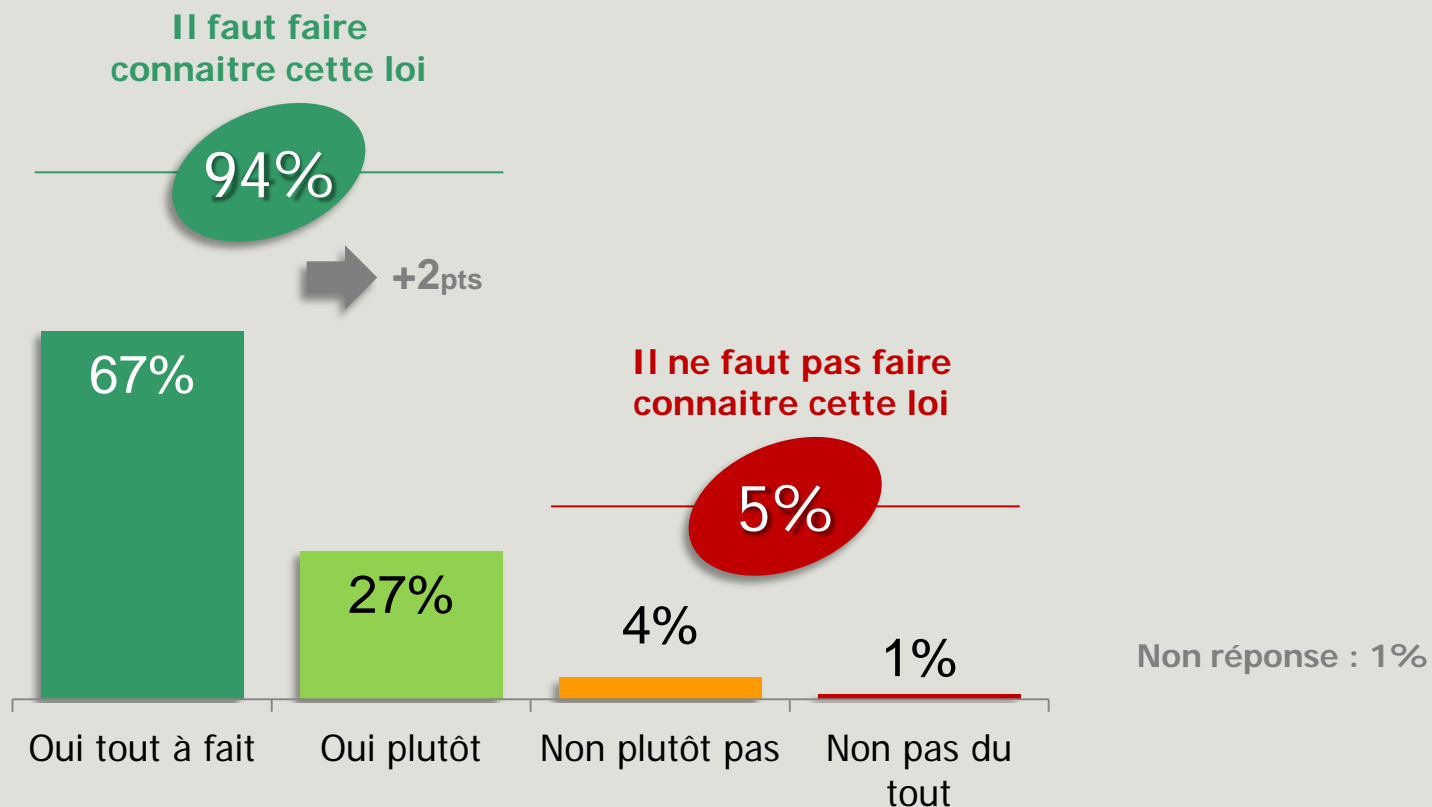
OpinionWay pour la Fondation Greffe de Vie – Les Français et le don d'organes – Février 2013

Un très large consensus sur la nécessité de faire connaître cette loi

Q7 : La loi française sur le don d'organes stipule très exactement que « toute personne est considérée consentante au don d'éléments de son corps après sa mort, en vue de greffe, si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant ». Selon vous faut-il faire connaître cette loi ?



Base totale : 1017



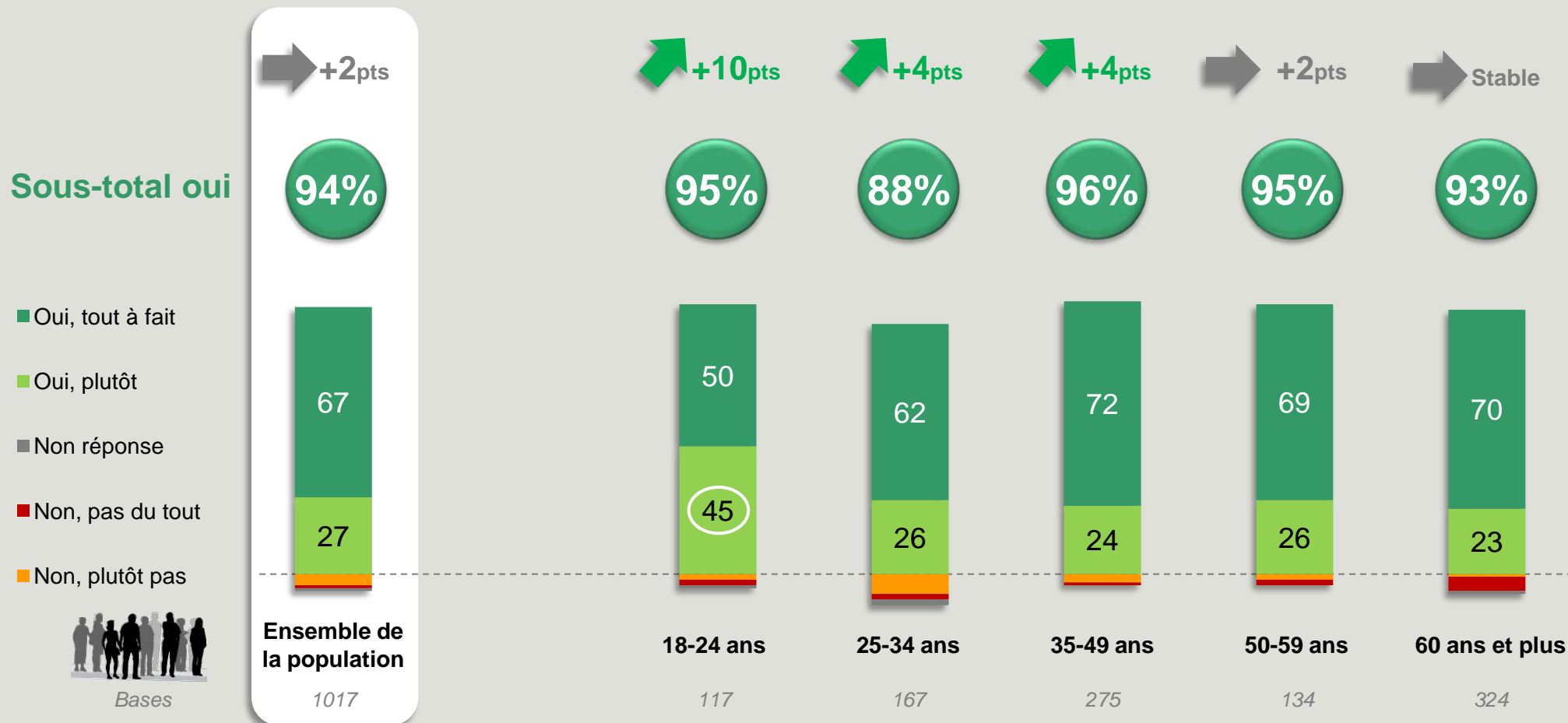
↗ ↘ Evolutions significatives par rapport à 2011

→ Pas d'écart significatif

Les 18-24 ans plus favorables à faire connaître cette loi

Par tranches d'âge

Q7 : La loi française sur le don d'organes stipule très exactement que « toute personne est considérée consentante au don d'éléments de son corps après sa mort, en vue de greffe, si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant ». Selon vous faut-il faire connaître cette loi ?



↗ ↘ Evolutions significatives par rapport à 2011

→ Pas d'écart significatif

OpinionWay pour la Fondation Greffe de Vie – Les Français et le don d'organes – Février 2013



Ecart significativement supérieur à un niveau de confiance de 95% par rapport à la population totale

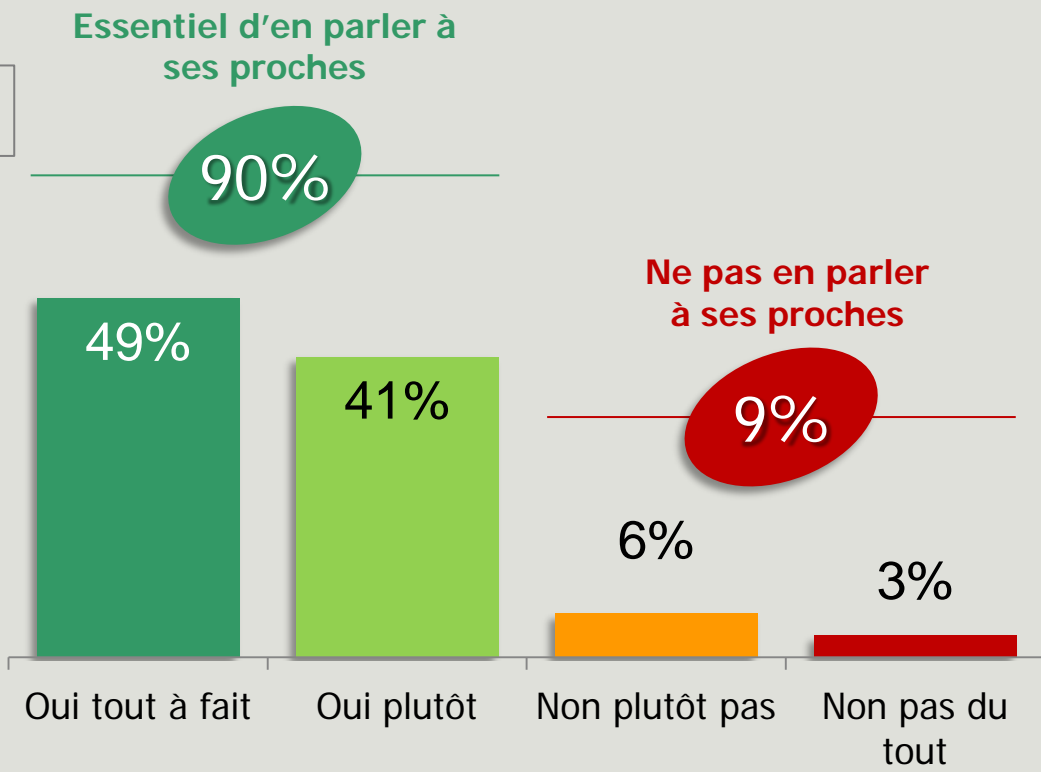
Connaissant la loi une forte majorité des français pense essentiel d'en parler à ses proches

Q8 : Si vous connaissiez parfaitement cette loi, en parler à vos proches vous semblerait-il essentiel pour leur éviter un grand désarroi et rajouter de la douleur à leur douleur si la question du don leur était posée au moment de votre mort brutale ?



Base totale : 1017

+ Faire connaître largement la loi (97%)



+ Ne pas faire connaître largement la loi (44%)

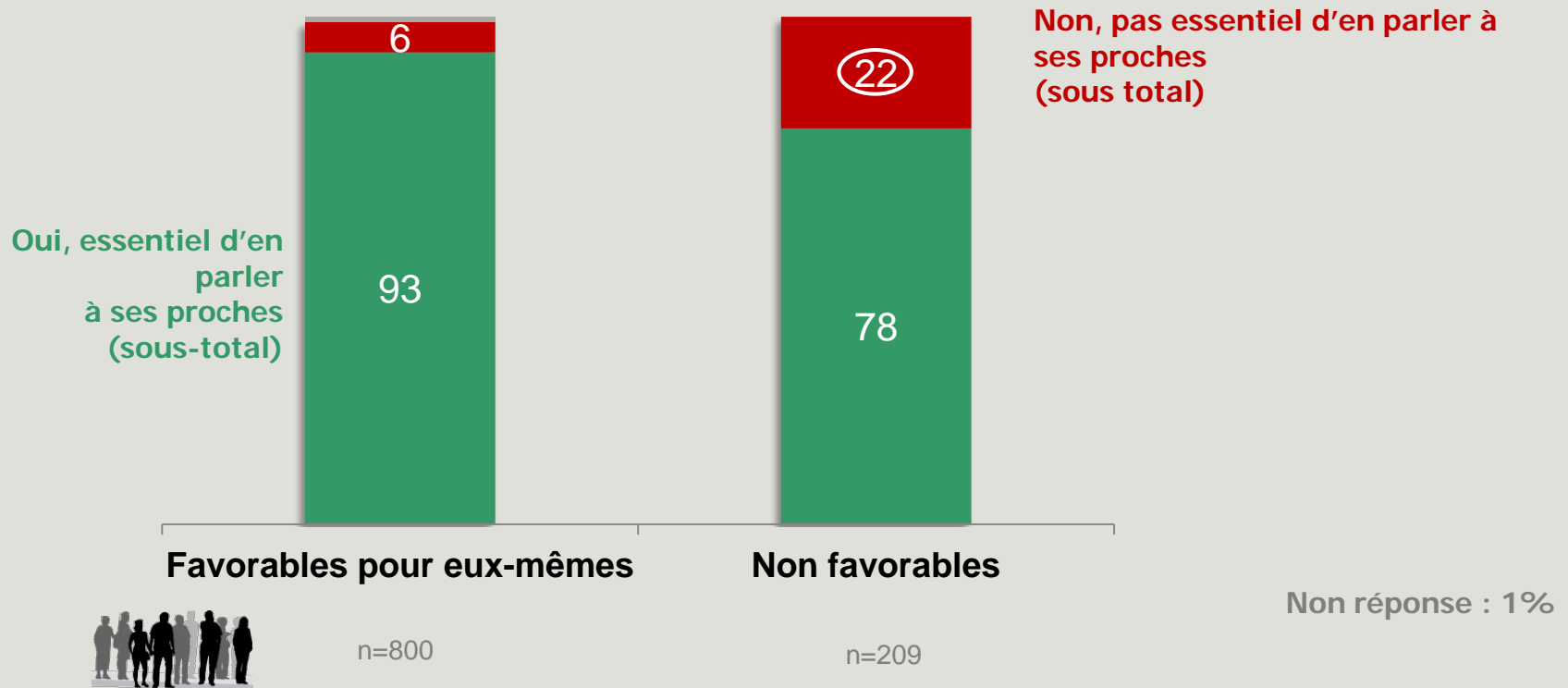
Non réponse : 1%

En connaissant la loi, les non favorables au don sont plus des 3/4 à trouver essentiel d'en parler à leurs proches

Q2 : Êtes-vous POUR VOUS-MEME favorable au don de vos organes après votre mort ?

Q8 : Si vous connaissiez parfaitement cette loi, en parler à vos proches vous semblerait-il essentiel pour leur éviter un grand désarroi et rajouter de la douleur à leur douleur si la question du don leur était posée au moment de votre mort brutale ?

En %



○ Ecart significativement supérieur à un niveau de confiance de 95% par rapport à la population totale

Logiquement, les français sont pour le respect de leur décision

Q9 : Si la loi était connue par tous les Français (on est donneur présumé si on ne s'est pas opposé au don d'organes de son vivant) vous estimeriez :



Base totale : 1017

En %

Qu'il est normal qu'on respecte votre décision
On peut prélever vos organes car si vous étiez contre, vous vous seriez inscrit sur le registre des refus ou en auriez parlé à vos proches



Que votre famille peut s'y opposer
de sa propre responsabilité contrairement à la loi alors que vous ne lui en avez jamais parlé



+Favorables au don d'organe pour eux-mêmes (80%) et pour leurs proches (83%)
+En ont déjà parlé à leurs proches (80%)

+ Pas favorables au don d'organe pour eux-mêmes (56%) ni pour leurs proches (46%)
+N'en ont pas parlé à leurs proches (37%)

Non réponse | 1

Un français sur 2 s'est déjà renseigné sur le sujet

Q10 : Vous êtes-vous déjà renseigné sur le don d'organes ?



Base totale : 1017

En %

Au moins une source citée

Nombre moyen de sources citées : 1

52

Oui, grâce aux médias
(TV, presse, radio)

22

Oui, un de mes proches m'en a parlé

12

Oui, grâce aux réseaux sociaux ou internet

7

Oui, durant le cursus scolaire

5

Oui, autres

16

Non

47

Non réponse

1

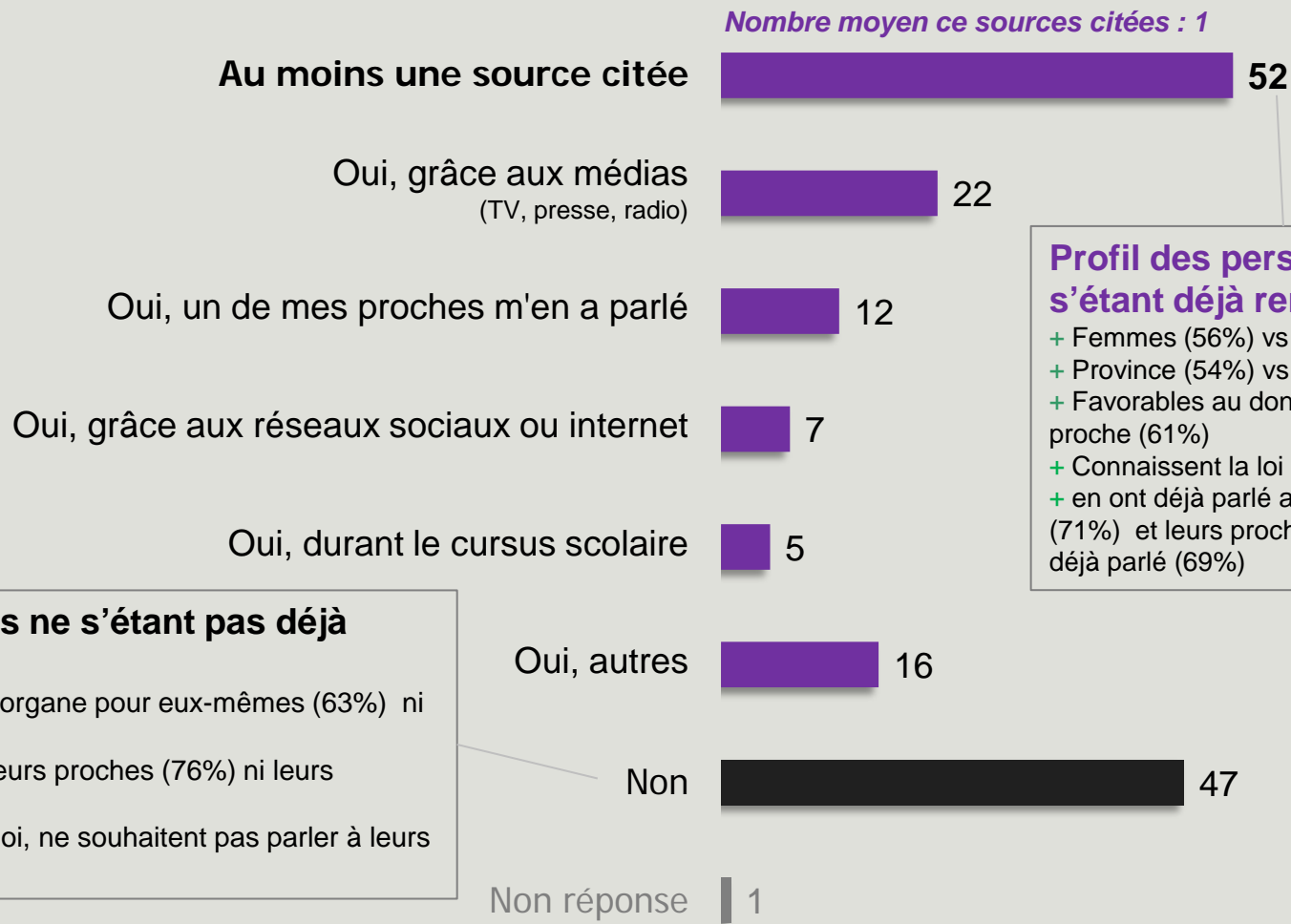
Profil des personnes renseignées ou non sur le don

Q10 : Vous êtes-vous déjà renseigné sur le don d'organes ?



Base totale : 1017

En %



Profil des personnes s'étant déjà renseignées :

- + Femmes (56%) vs Hommes (48%)
- + Province (54%) vs Paris (45%)
- + Favorables au don d'organe pour un proche (61%)
- + Connaissent la loi (69%)
- + en ont déjà parlé avec leurs proches (71%) et leurs proches leur en ont déjà parlé (69%)

Profil des personnes ne s'étant pas déjà renseignées :

- + Pas favorables au don d'organe pour eux-mêmes (63%) ni pour un proche (62%)
- + N'en ont jamais parlé à leurs proches (76%) ni leurs proches avec eux (63%)
- + Même en connaissant la loi, ne souhaitent pas parler à leurs proches (71%)

Des personnes renseignées qui ne connaissent pas beaucoup mieux la loi sur le don

Q6 : Selon vous, parmi les affirmations suivantes, laquelle correspond EXACTEMENT à la loi française pour que vos organes puissent être prélevés après votre mort ?

Q10 : Vous êtes-vous déjà renseigné sur le don d'organes ?

En %



N=533

Se sont déjà renseignés sur le don



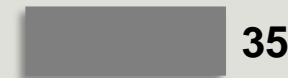
N=477

Ne se sont jamais renseignés sur le don

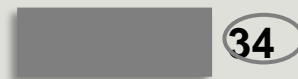
Il suffit de porter sur soi une carte de donneur d'organes



72%, bien que renseignées, se trompent



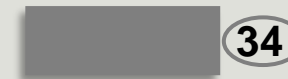
Il suffit de s'être inscrit sur le registre du oui ou d'avoir fait part de son accord à ses proches



Il suffit de s'être inscrit sur le registre du non ou d'avoir fait part de son opposition à ses proches



Ne sait pas exactement

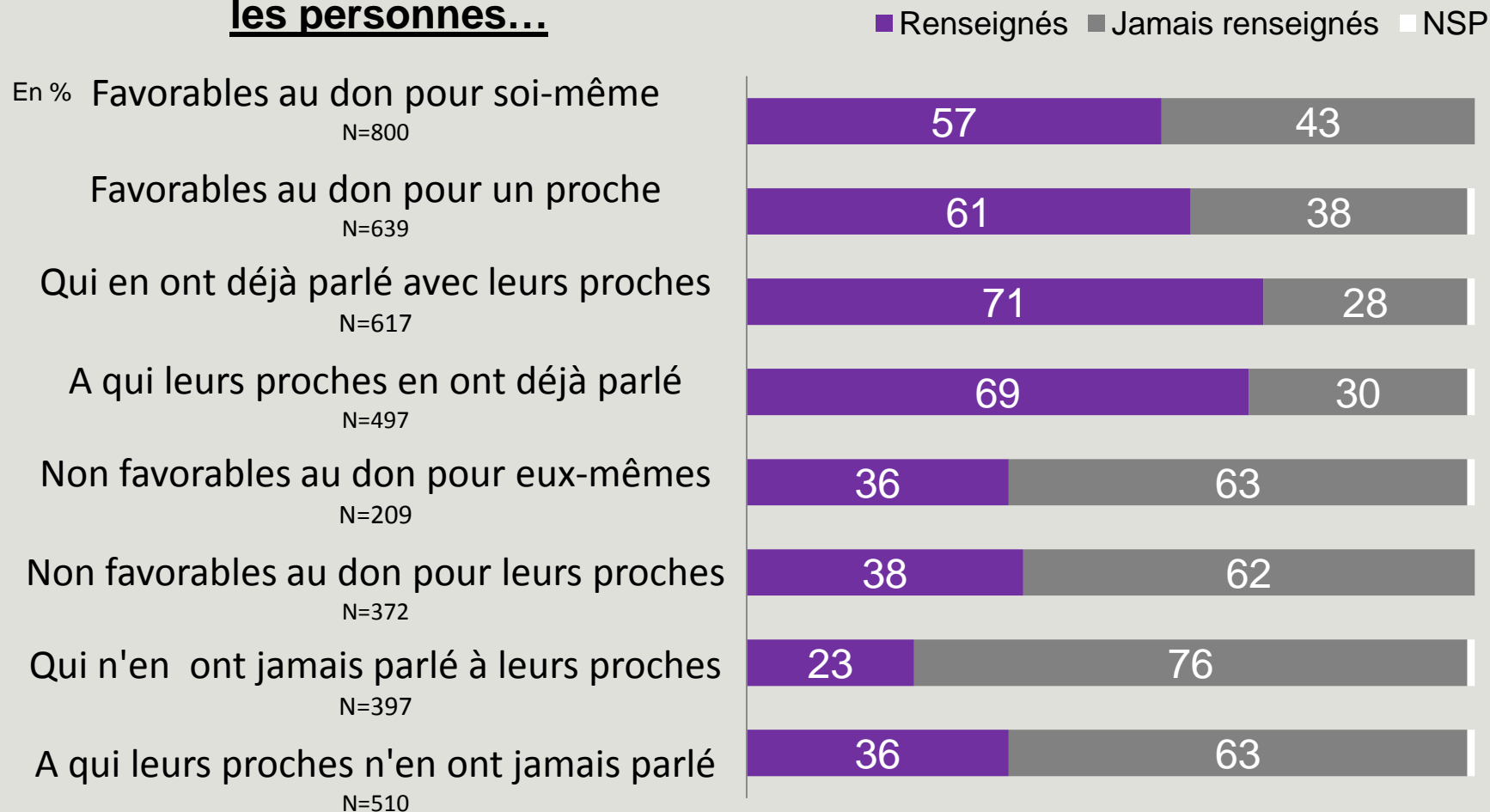


Ecart significativement supérieur à un niveau de confiance de 95% par rapport à la population totale

Influence de l'information en faveur du don d'organe

Q10 : Vous êtes-vous déjà renseigné sur le don d'organes ?

% de renseignés parmi les personnes...



3

Solidarité et don du vivant

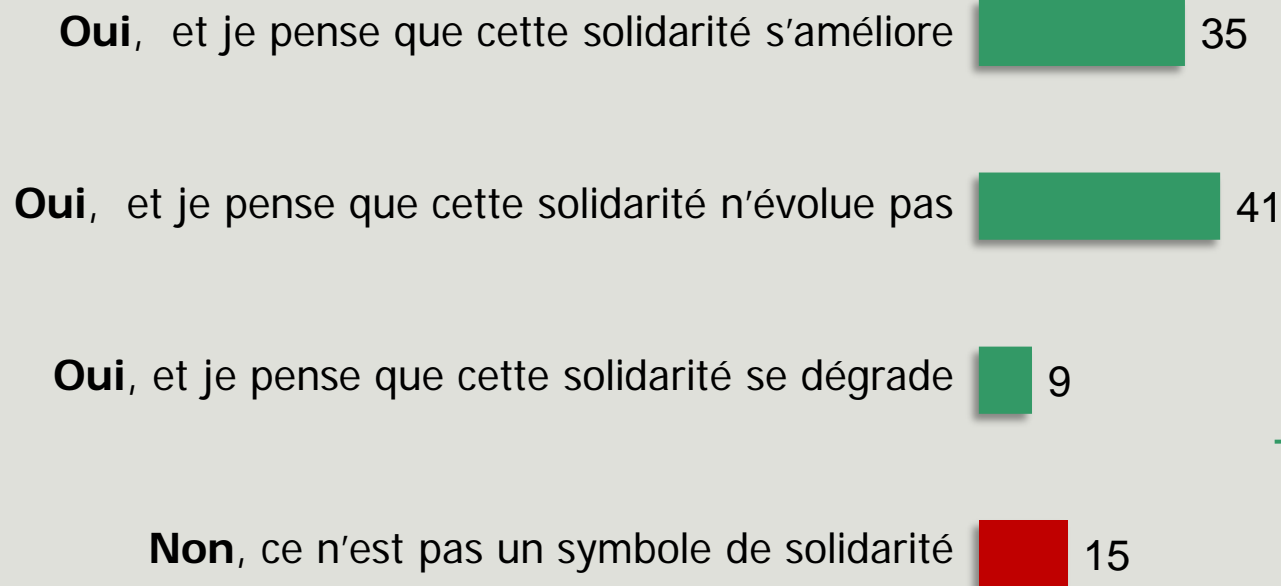
Le don d'organes : un symbole de solidarité plutôt en progression

Q11 : Le don d'organes après sa mort est-il, à vos yeux, un symbole de solidarité entre les personnes ?



Base totale : 1017

En %



85% des français pensent que le don d'organes est effectivement un symbole de solidarité

Pour les 2/3 des français aucun lien particulier n'est nécessaire entre donneurs et receveurs

Q12 : Selon vous, pour qu'un don du vivant (don d'un rein ou d'une partie du foie) puisse se faire...



Base totale : 1017

En %

Toute personne, dès lors qu'elle est majeure et en bonne santé, peut donner à n'importe quel receveur potentiel **67**

Donneur et receveur doivent témoigner d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans **17**

Donneur et receveur doivent être de la même famille **15**

Non réponse **1**

+ Personnes déclarant que le don d'organes n'est pas un symbole de solidarité (27%)

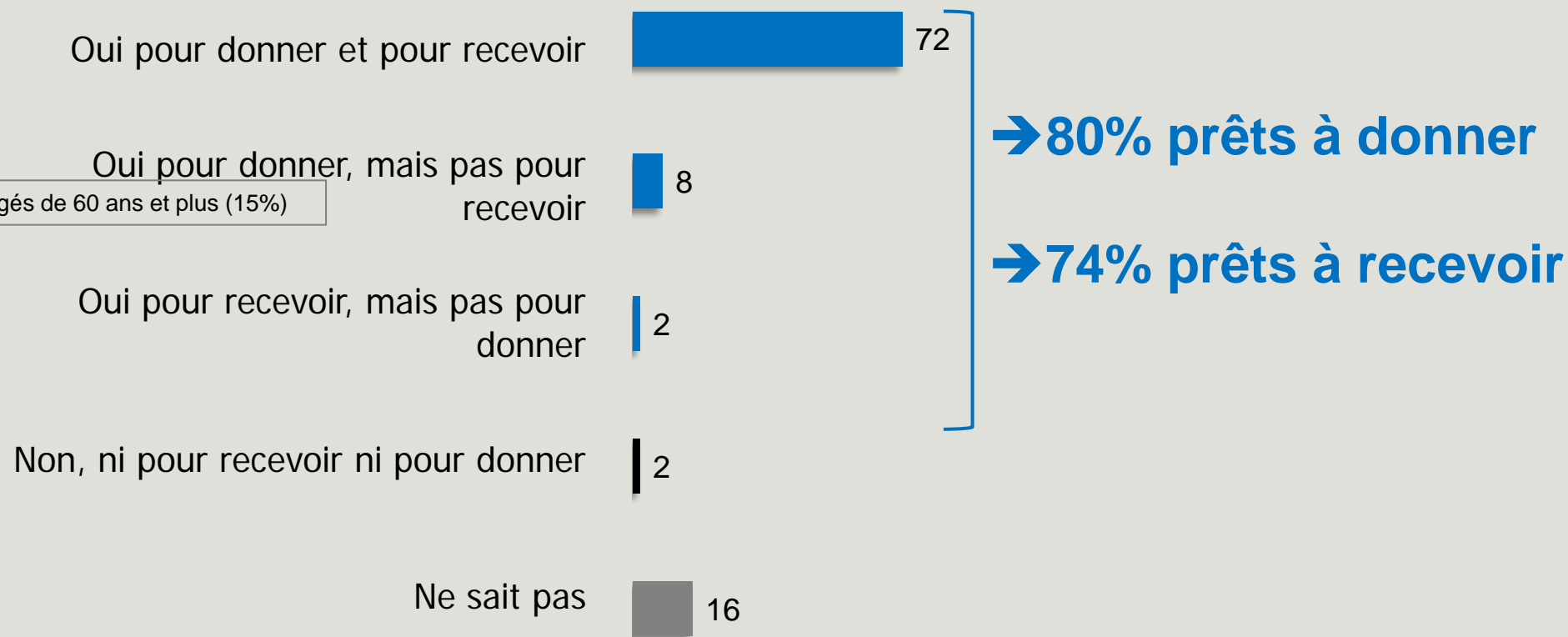
Une forte intention de don de leur vivant

Q13 : Si vous ou un de vos proches avait besoin d'être greffé, seriez-vous d'accord pour lui donner ou recevoir un rein ou une partie du foie ?



Base totale : 1017

En %



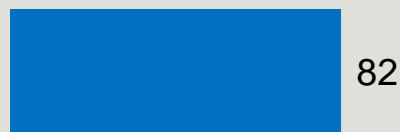
Profil des donateurs/receveurs potentiels et des indécis

Q13 : Si vous ou un de vos proches avait besoin d'être greffé, seriez-vous d'accord pour lui donner ou recevoir un rein ou une partie du foie ?



Personnes se déclarant d'accord pour donner et/ou recevoir...

En %



- + Favorables au don pour eux-mêmes (88%) et pour leurs proches (88%)
- + En ont déjà parlé à leurs proches (89%)
- + Leurs proches leur en ont déjà parlé (89%)
- + Se sont déjà renseignés sur le don (90%)
- + Personnes pensant que le don d'organes est un symbole de solidarité entre les personnes (86%)

Personnes ne sachant pas



- + Non favorables au don pour eux-mêmes (30%) ni pour leurs proches (24%)
- + N'en ont jamais parlé à leurs proches (27%)
- + Leurs proches ne leur en ont jamais parlé (23%)
- + Ne se sont jamais renseignés (25%)
- + Personnes pensant que le don d'organes n'est pas un symbole de solidarité entre les personnes (31%)

Même les personnes défavorables au don pour elles-mêmes seraient prêtes à donner ou recevoir un rein ou une partie du foie

Q2 : Êtes-vous POUR VOUS-MEME favorable au don de vos organes après votre mort ?

Q13 : Si vous ou un de vos proches avait besoin d'être greffé, seriez-vous d'accord pour lui donner ou recevoir un rein ou une partie du foie ?

En %

